



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan et perspectives

Question écrite n° 118963

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le dispositif défense deuxième chance. Lancé en juin 2005, ce dispositif vise à accompagner des jeunes de dix-huit à vingt et un ans en situation d'échec scolaire ou professionnel. Malgré tout son intérêt, le système semble aujourd'hui rencontrer des difficultés pour attirer de jeunes volontaires. Aussi, il lui serait utile de connaître les mesures envisagées pour rendre ce dispositif plus attractif auprès des jeunes en rupture d'insertion sociale.

Texte de la réponse

Le dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté « Défense, 2e chance » créé par le ministère de la défense en relation étroite avec le ministère chargé de l'emploi à l'été 2005, est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe). En avril 2007, 20 centres sont opérationnels. L'ouverture de cinq nouveaux établissements est également planifiée dans les prochains mois, après des travaux d'aménagement et d'extension, portant la capacité d'accueil à environ 5 500 places. Parallèlement, la réalisation de 20 centres supplémentaires a été décidée début 2007, ce qui portera à 45 le nombre total de centres « Défense, 2e chance » ouverts à échéance du premier trimestre 2008. Les sites correspondants ont, en effet, déjà été identifiés en relation étroite avec les élus locaux. Un marché public est également en cours de notification afin de construire des bâtiments modulaires sur les terrains nus apportés par le ministère de la défense à l'EPIDe. Avec 45 centres ouverts, le maillage territorial sera largement amélioré ce qui permettra d'attirer un plus grand nombre de jeunes grâce à une régionalisation des recrutements autorisant une coopération accrue avec les missions locales. Par ailleurs, il faut souligner que les centres ouverts procèdent à un recrutement des volontaires en deux ou trois vagues successives afin d'être en mesure d'assurer un flux régulier de recrutements sur l'année. En effet, les jeunes en difficulté acceptent mal d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère pour intégrer le cursus « Défense, 2e chance » et les centres doivent donc être en situation d'assurer des recrutements tous les trois ou quatre mois. Ainsi, le taux de remplissage moyen visé lors de l'ouverture d'un nouveau centre est de l'ordre de 50 %. Ce taux passe à 85 % au bout de six mois comme le montrent les effectifs actuels des centres ouverts en 2006. Ce taux paraît proche d'un remplissage optimal compte tenu de 30 % de défections dans les premières semaines, certains jeunes éprouvant des difficultés à s'adapter à la discipline de vie très stricte imposée. Ce taux de défection reste toutefois raisonnable et conforme à celui constaté au sein des unités du service militaire adapté en outre-mer ou bien dans les centres de formation à l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118963

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 février 2007, page 1679

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4108